

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Atelier bovin sur la commune principale de l'AIOT Kerwezheneg 22140 Bégard.

La référence de votre dossier est A-2-TU75NYJRT et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 29/12/2022 à 09h05 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **39341771200022**

Raison sociale **EARL DU MENE DONNANT**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

KERWEZHENNEG

22140 BEGARD

Signataire

Nom : **BOUGET**

Prénom : **Muriel**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Atelier bovin**

Description des activités :

L'EARL DU MENE DONNANT a repris un site d'élevage de vaches laitières auparavant exploité par le GAEC DU MENE DONNANT au lieu-dit "Kergwezheneg" sur la commune de BEGARD dans le département des Côtes d'Armor. Le site dispose d'une autorisation d'élever 75 vaches laitières et la suite à plus de 100 m d'une habitation tiers. Les vaches et génisses sont logées sur des aires paillées et le fumier est stocké sur une parcelle vu qu'il reste plus de 2 mois sous les animaux.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **Kerwezheneg 22140 Bégard**

X : 238040

Y : 6855190

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

L'EARL DU MENE DONNANT a pour projet de construire une nouvelle stabulation vaches laitières à environ 300 m du site existant afin d'y déplacer les animaux élevés sur le site précédemment exploité par le GAEC DU MENE DONNANT. Ce nouveau bâtiment sera construit sur la parcelle cadastrale H 755 au lieu-dit "Kergwezheneg" sur la commune de BEGARD. Il sera construit à plus de 100 m des habitations tiers et plus de 35 m d'un cours d'eau. Il est à noter qu'il se trouvera à moins de 500 m du menhir de Kerguezennec, classé aux Monuments Historiques. Sa localisation dans une parcelle entourée de haies fait qu'il s'intégrera très bien dans le paysage, les couleurs étant choisies également pour faciliter cette intégration. Des plans sont joints à cette télédéclaration. Cette télédéclaration est réalisée conjointement à une demande de permis de construire. Les vaches et les génisses seront toujours logées sur aire paillée avec stockage du fumier au champ vu qu'il restera plus de deux mois sous les animaux. Les veaux seront logés dans des niches collectives à proximité du bâtiment. Le bloc de traite va évoluer puisque deux robots de traite vont être installés. L'aire d'attente du bloc de traite sera sur caillebotis et les déjections seront récupérées dans une fosse située sous les caillebotis. La gestion des déjections ne va pas évoluer. Les déjections seront valorisées sur les terres en propre de l'EARL DU MENE DONNANT (51.38 a de SAU) et sur les terres mises à disposition par Monsieur PERCHEC Christian (32.6 ha de SAU). La quantité d'azote produite par l'EARL DU MENE DONNANT restera de 9 660 kg N par an. Le plan d'épandage respectera donc le plafond de pression d'azote fixé par la Directive Nitrates avec une pression de 166.88 kg N / ha de SAU.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Les vaches et les génisses seront toujours logées sur aire paillée avec stockage du fumier au

champ vu qu'il restera plus de deux mois sous les animaux. Les veaux seront logés dans des niches collectives à proximité du bâtiment. Le bloc de traite va évoluer puisque deux robots de traite vont être installés. L'aire d'attente du bloc de traite sera sur caillebotis et les déjections seront récupérées dans une fosse située sous les caillebotis. La gestion des déjections ne va pas évoluer. Les déjections seront valorisées sur les terres en propre de l'EARL DU MENE DONNANT (51.38 a de SAU) et sur les terres mises à disposition par Monsieur PERCHEC Christian (32.6 ha de SAU). La quantité d'azote produite par l'EARL DU MENE DONNANT restera de 9 660 kg N par an. Le plan d'épandage respectera donc le plafond de pression d'azote fixé par la Directive Nitrate avec une pression de 166.88 kg N / ha de SAU.

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

EARL DU MENE DONNANT_Plan de situation.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

EARL DU MENE DONNANT_Plan de masse.pdf